



Conseil municipal du 17 octobre 2022

Délibération n° 96-22

Objet : Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Date de convocation : 11/10/2022

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Laure PIQUERAS

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Les agences de l'eau accompagnent les collectivités dans l'ensemble de leurs projets et initiatives qui visent à préserver la ressource en eau et la biodiversité en proposant différentes aides financières.

Une aide sur l'imperméabilisation des sols en milieu urbain est proposée par l'agence de l'eau Rhône – Méditerranée Corse à hauteur de 70 % des dépenses éligibles sur cette action.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie permet d'améliorer la gestion des eaux en ville. En effet, en plus d'être stockées, elles sont dépolluées par les organismes vivants présents dans les différents milieux traversés lors de l'infiltration. Les sols en bonne santé deviennent alors un habitat pour la biodiversité. De plus, l'évapotranspiration du sol et de la végétation contribuent à combattre contre les effets des îlots de chaleur urbains.

Le projet municipal de végétalisation de l'école élémentaire Le Petit Prince répond à ce titre aux exigences de l'agence de l'eau en répondant aux objectifs de lutter contre le réchauffement climatique, améliorer la qualité de l'air et protéger la biodiversité tout en améliorant le cadre de vie des enfants et faire évoluer les usages actuels de la cour de récréation.

Les dépenses prévisionnelles pour cette opération de désimperméabilisation sont estimées à 338 000 € HT.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour une demande de subvention pour le projet de désimperméabilisation des sols de la cour d'école Le petit Prince à hauteur de 70 % des dépenses éligibles.

La commission *Finances et Moyens Généraux*, réunie le 10 octobre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **VALIDER** le principe de demande de subvention l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre du programme de désimperméabilisation des sols à hauteur de 70 % des dépenses éligibles.
- DE **DEPOSER** le dossier de demande de subvention,
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir ce financement.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

